

## NOTICE OF SALE

To Denise Ouellette of the parish of Clair in the county of Madawaska and Province of New Brunswick, widow, and to all others whom it may in any wise concern:

NOTICE is hereby given that under and by virtue of the power of sale contained in a certain mortgage of mortgage bearing date the 15th day of April A. D. 1931, made between the said Denise Ouellette of the first part and Willie F. Picard of the Town of Edmundston in the county of Madawaska and Province of New Brunswick, Horse Dealer (residing in the parish of Clair in the county of Madawaska and Province of New Brunswick, County Records, there will for the purpose of satisfying the moneys secured thereby default having been made in the payment thereof be sold at public auction in front of the Court House in the town of Edmundston in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, on Saturday the tenth day of September next at the hour of ten o'clock in the forenoon the lands and premises described in said mortgage as follows:

"ALL that certain lot piece or parcel of lands and premises situated lying and being in the parish of Clair in the County of Madawaska and Province of New Brunswick bounded in front on or on the upper side by land owned and occupied by Hector Caron, on the rear or northern side by a reserved road and on the lower side by land owned and occupied by one Olivier Beaulieu, containing one hundred acres more or less;

Together with the buildings and improvements thereon and appurtenances to same belonging and all the rights and privileges to same appertaining.

Dated this first day of August in



**ALFRED B. PELLETIER**  
STATUAIRE  
Manufacturier et Marchand de  
Monuments et d'Épigraphes  
Pierre égyptienne — Granites  
— Marbres —

**ST-BASILE,**  
Co. Madawaska, N.-B.  
1er sept. '32.

—Maman, c'est très vilain de se fâcher ?  
—Certainement, mon petit garçon.  
—Alors, tu ne te fâcheras pas quand je saurai que j'ai cassé la glace du salon.

the year A. D. 1932.  
Willie F. Picard,  
Mortgagee  
Plus Michaud  
Solicitor for Mortgagee  
515-11A00.

## Corporation de Prêt et Revenu

Assurance financière pour la formation d'un capital.  
Edifice Quebec Power-Chambre 307—Québec  
Capital autorisé \$ 100,000.00  
Capital souscrit et payé 65,000.00

Le meilleur encouragement offert à l'épargne, par des formes de placements variées. Prêts à long terme, avec facilité de remboursement; intérêt aussi bas que 3 pour cent l'an; on prête 4 fois le montant du placement; capital fourni deux fois plus tôt que toute autre combinaison de mutualité financière. Pas de confiscation d'argent, pas de risque de perte.

Prospectus envoyé sur demande  
Président: Charles Auger, secrétaire: De la Bruère Fortier  
Vice-Président: Fortuné Olinas; aviseur légal: H.-Paul Drouin  
Trésorier: Alphonse Tardif.

Représentant à Edmundston, N. B.  
19 Rue Bernier, Casier 135  
Tél. 87-1.  
Heures de Bureau: 8 à 8 h. du soir

## LISEZ ET FAITES LIRE "LE MADAWASKA"

**Chemin de Fer TEMISCOUATA**  
HORAIRE No. 79  
En force le 23 août 1932

Lundi — Mer. — Ven.

MIXTE Dp. Rivière-du-Loup, 8.00 a. m.  
Arr. Edmundston, 1.45 P.M.

Mardi — Jeudi — Sam.

MIXTE Dp. Edmundston, 9.00 A.M.  
Arr. Riv. du-Loup, 2.05 P.M.

Tous les jours, sauf Dim.

MOTOR CAR Dp. Edmundston, 4.00 P.M.  
Arr. Connors, 5.30 P.M.

Dp. Connors, 6.30 A.M.  
Arr. Edmundston, 8.00 A.M.

Correspondance à Rivière-du-Loup  
Qué. avec le Canadien National pour  
Québec, Qué., Montréal, Qué., Moncton,  
N. B. et Halifax, N. S.

Correspondance à Edmundston, N. B.,  
avec le Canadien Pacifique par le  
train de passager.

Pour plus amples informations,  
prospectus, etc., s'adresser à  
T. N. WALSH,  
Agent Gén. Prêt & Voyages

## INSURANCE

for your CAR

Un Accident d'auto-  
mobile peut vous coûter  
des centaines de piastres.

**Soyez Prévoyants!**  
Assurez votre auto pour:

Responsabilités publi-  
ques—Damages aux  
propriétés—Colli-  
sion—Feu & Vol.

La nouvelle loi des responsabi-  
lités financières pour les automobi-  
les du Nouveau-Brunswick, est  
très sévère. — Ne prenez pas la  
chance de perdre votre licence.

**G. T. KENNEDY**  
Assurance générale  
89, rue de l'Eglise — Edmundston.

## ST-JACQUES, N. B.

—Dimanche, le 21, M. et Mme  
Xavier P. Bossé visitaient leur fils  
M. Fédèle Bossé, au ruisseau de la  
Petite-Ile, où on organisait un pique-  
nique de famille, avec tous les en-  
fants. Étaient présents: M. et Mme  
Éluise Bossé, et leurs quatre enfants  
M. et Mme Ferdinand Lizotte et  
leurs six enfants; les familles Al-  
bé Grondin, Prudent Bossé, Alphon-  
se Bossé, M. et Mme Léon Dubé, Miles  
Alvine, Régina et Jeanne Bossé, MM.  
Roland, Ferdinand et Jean Bossé.  
S'étaient également joints au grou-  
pe: M. et Mme Baptiste Grondin,  
M. et Mme Albert Couture, Césaire  
Bossé, Eustache Francoeur, Pascal  
Couturier, Benoit Bossé, Léo Rioux.  
Tous déclaraient s'être très agréa-  
blement amusés et enchanés de leur  
journée.

## In the Probate Court,

County of Madawaska.

In the matter of the Estate of Jesse  
W. Baker, late of the Town of Joss  
Kent, in the County of Artoostock,  
and State of Maine deceased.

TAKE NOTICE that there will be  
sold at Public Auction in front of the  
Court House, in the Town of Ed-  
mundston and County of Madawaska  
and Province of New Brunswick, on  
Tuesday the twelfth day of Septem-  
ber, A. D. 1932, at the hour of eleven  
o'clock in the forenoon the one-quar-  
ter (1/4) interest of the estate of Jesse  
W. Baker, above named, in the  
lands and premises, described as fol-  
lows:

(A) The Belmont Property, so-called,  
in the Parish of Baker-Lake, in the  
County of Madawaska.

(B) Baker Island, so-called, in the  
Parish of Baker Lake in the  
County of Madawaska.

The administrators of the said es-  
tate having been authorized to sell  
the same for payment of debts by the  
order of the Judge of the Probate  
Court, for the County of Madawaska.

Dated at Edmundston, N.-B., this  
nineteenth day of August, A. D. 1932  
F. Dodd Tweedie,  
PROCTOR.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.

315-25a00.



**Le Coin du Fermier**

LUZERNE POUR L'ENSILAGE

"Le meilleur moment pour couper la  
luzerne qui doit être mise en silo  
(ensilage) est lorsqu'elle est en plein  
feuillage". Telle est du moins la con-  
clusion à laquelle aboutit le Service  
de la grande culture des fermes  
expérimentales fédérales à la suite  
d'une étude spéciale du sujet.

On recommande de faire fane la  
luzerne pendant cinq heures avant  
de l'ensiler; on obtient ainsi un four-  
rage de meilleure qualité.

On recommande également d'ajou-  
ter à la luzerne 25 pour cent de mil  
(blé des prés) ce qui améliore la  
qualité de l'ensilage.

La qualité de l'ensilage de luzerne  
est améliorée lorsqu'on y ajoute de  
la mélasse à raison de 2 à 4 pour  
cent, et du sucre brut à raison de 1  
à 2 pour cent.

L'addition de sel ne paraît pas  
améliorer la qualité de l'ensilage de  
luzerne, tandis que l'addition de  
chaux donne un ensilage de si pauvre  
qualité que les vaches refusent  
de le manger.

La luzerne coupée en pleine florai-  
son et mise dans le silo sans être  
hachée, ne fait qu'une pourriture,  
qui ne vaut rien pour l'alimentation.

L'ensilage de luzerne qui a été con-  
servé dans le silo pendant des pé-  
riodes variant de trois à neuf mois,  
ne paraît avoir rien perdu de sa va-  
leur alimentaire.

DESTRUCTION DU CHIENNET

L'un des moyens les plus utiles de  
détruire le sol du chien est de  
détruire les racines de la plante au  
soil pendant quelques jours, surtout  
pendant les chaleurs de l'été; c'est,  
du moins, la conclusion qui se dé-  
gage des recherches exécutées en ces  
dernières années par le Service  
de la grande culture, des fermes ex-  
périmentales fédérales à Ottawa.

Lorsque les conditions de tempé-  
rature sont favorables, on peut dé-  
truire complètement les racines du  
chien par une exposition de  
deux ou trois jours, mais s'il fait hu-  
mide, elles conservent très long-  
temps leur vitalité. La meilleure é-  
poque pour exposer les racines du  
chien au soleil est probablement pen-  
dant les périodes de chaleur et de  
sécheresse de juillet et d'août.

Il est difficile, lorsqu'il fait humide,  
de détruire les racines du chien. L'en-  
fouissement du gazon de chien est  
la méthode la plus sûre pour détruire  
les racines de la plante. On peut aussi  
faire à quinze pouces, c'est par ses  
racines que la plante se propage, et  
le seul moyen utile d'attaquer est  
d'arracher les racines pour les ex-  
poser au soleil, qui les brûle ou les des-  
sèche et leur enlève toute leur vita-  
lité.

ENSILAGE DU BLE D'INDE

Nous résumons ici quelques-unes  
des conclusions qui se dégagent des  
recherches expérimentales sur l'en-  
silage du blé d'Inde, conduites par le  
Service de la grande culture, des  
fermes expérimentales fédérales à  
Ottawa.

On peut couper le blé d'Inde à dif-  
férentes phases de la maturité et  
l'ensiler dans bien des conditions  
différentes, et dans la plupart des  
cas on obtient un ensilage satisfai-  
sant.

Le blé d'Inde coupé à l'état la-  
teux (quand le grain est en lait),  
donne un ensilage succulent et de  
bonne apparence, mais le blé d'Inde  
coupé quand le grain est à l'état té-  
nu est plus nourrissant, et c'est  
pourquoi on recommande d'ensiler  
de préférence lorsque le grain est  
dans l'état pâteux ferme, lustré.

Si le remplissage du silo est ré-  
glé par les circonstances, on peut  
encore obtenir un ensilage satisfai-  
sant avec du blé d'Inde qui a été  
coupé dix jours avant d'être mis  
dans le silo, mais cette pratique  
n'est pas recommandée, sauf dans  
des circonstances toutes spéciales.

On peut encore obtenir un ensi-

lage de bonne qualité avec du blé  
d'Inde légèrement gelé, de bonne  
qualité. Une légère gelée n'abîme  
que très peu le blé d'Inde destiné à  
être ensilé.

Ce n'est pas une bonne pratique  
de laisser sécher en moyettes,  
dans le champ, le blé d'Inde qui doit  
être ensilé. Si la récolte doit être  
mise en moyettes dans le champ, il  
vaudrait mieux la rentrer et la dis-  
tribuer aux animaux sous forme de  
fourrage sec plutôt que d'essayer  
d'en faire de l'ensilage.

Nous avons entrepris une expé-  
rience spéciale l'année dernière pour  
voir s'il serait possible de supprimer  
les frais d'épandage et de tassage du  
fourrage dans le silo, et les résultats  
ont été satisfaisants. Il semble que  
le poids de l'ensilage lui-même, ap-  
rès que le silo est en partie rempli,  
exerce une pression suffisante pour  
exclure l'air sans tassage. Il est né-  
cessaire, cependant, lorsqu'on ar-  
rive au dessus du silo, d'éviter un  
peu l'ensilage et de le fouler.

L'ensilage peut se conserver d'une  
année à l'autre dans un état satis-  
faisant. La ferme expérimentale  
centrale, un silo a été ouvert au bout  
de deux ans et un autre au bout de  
quatre ans, et leur contenu a été con-  
sommé par les vaches qui s'en sont  
montrées très friandes.

La vie rurale

**LA SÉLECTION DES POULETTES**

Les oeufs se vendent toujours plus  
cher en hiver qu'en été, et c'est pour-  
quoi une bonne ponte en hiver est  
une des choses essentielles au suc-  
cès financier de la basse-cour. Cette  
ponte d'hiver est réglée par plusieurs  
choses: il y a d'abord la souche des  
oiseaux, la façon dont ils sont nour-  
ris, leur santé, et enfin les soins dont  
ils sont l'objet.

À la station expérimentale de Fre-  
dericton, on ne garde que les pou-  
lettes provenant de poules bonnes  
pondeuses; de même, les coqs sont  
toujours pris de préférence parmi  
ceux dont les mères ont bien pondu  
en hiver, tout en donnant une forte  
production totale. On exige que les  
poulettes soient saines, bien déve-  
loppées, vigoureuses et typiques de  
la race qu'elles représentent. Les  
poulettes des races lourdes devraient  
être écloses en avril, de préférence  
vers le milieu du mois. Quand aux  
poulettes de races légères, il suffit  
qu'elles soient venues au monde vers  
la fin d'avril ou au commencement  
de mai. Les poulettes qui sont éclo-  
sées à cette époque ont le temps de  
prendre un développement suffisant  
avant de pondre. Il semble y avoir  
une corrélation entre le poids du  
corps et la grandeur des oeufs, et si  
l'on oblige les poulettes à pondre a-  
vant qu'elles aient toute leur taille,  
elles donnent des oeufs plus petits.

Il faut donner aux jeunes oiseaux  
une ration générale propre à éle-  
ver leur croissance. Les oiseaux  
qui ont le libre parcours d'un champ  
abondamment pourvu de verdure  
sont toujours plus vigoureux que les  
autres; les jeunes oiseaux devraient  
toujours être tenus séparés des vol-  
ailles adultes et gardés sur un ter-  
rain frais, qui n'a pas été contaminé  
par les parasites internes sont une  
très grosse source de perte pour l'a-  
viculteur. Le meilleur moyen de les  
prévenir est d'élever les poussins  
loin des volailles adultes, sur un ter-  
rain qui n'a pas porté de volailles  
depuis au moins un an, et qui a été  
labouré et ensemené dans l'inter-  
valle. Vers la fin de septembre, on  
renvoie les poulettes et on les met en  
cages d'hiver, dans un poulailler  
bien ventilé. C'est à ce moment, évi-  
demment, que l'on commence à donner  
la ration régulière de ponte.

**ST-EUSEBE**

(D.N.C.)

—Nous avons eu le plaisir d'en-  
tendre récemment le député de Té-  
miscouata au provincial, M. Wilfrid  
Morel de Ste-Rose, qui est venu à  
dresser la parole aux paroissiens de  
St-Eusèbe.

**Naissance**

—M. et Mme Donat Bossé, née Cé-  
cile Caron, font part à leurs parents  
et amis de la naissance d'une fille  
baptisée sous les prénoms de Marie,  
Carmen, Priscille, Parrain et mar-  
taine: M. et Mme Charles Bossé,  
grands-parents de l'enfant.

—M. et Mme Ernest, Rioux de  
Trois-Pistoles, sont actuellement en  
promenade chez leurs parents.

—M. et Mme Joseph Rioux rece-  
vaient ces jours derniers la visite de  
Mme Gagnon, mère de Mme Rioux.

—M. et Mme Antoine Dubé sont  
arrivants d'un voyage à St-Benoit  
de Packington, où ils ont des parents.

—M. Luc Castonguay de Ste-Rose  
était en promenade dimanche chez  
M. Charles St-Onge.

—M. l'abbé Morin, vicaire de St-  
Louis, passe quelque temps dans la  
paroisse, pour lui-même nos chan-  
tres au chant grégorien.

—M. et Mme Arthur Gagnon, ain-  
si que Mlle Rosanne Morin et M.  
Lucien Gagnon de Notre-Dame, é-  
taient en promenade chez leurs pa-  
rents, dimanche dernier.

—Mme André Lavoie est arrivante  
d'un voyage à St-Louis du Hal Hal  
où elle a assisté au service anniver-  
saire de son époux.

—Mme Geo. Lavoie de Cabano,  
est actuellement en promenade chez  
son frère, M. Geo. Lavoie.

**Mariage**

Mardi, le 24 dernier, M. le curé  
Chs Pelletier bénissait dans l'église  
paroissiale, l'union de Mlle Berthe  
Rouleau à M. Chs-Sagène Des-  
champs. M. Dkane Rouleau accom-  
pagnait sa fille, et M. Geo. Des-  
champs servait de témoin à son fils.  
Le déjeuner fut pris à la demeure  
de M. Geo. Deschamps, et le  
dîner chez le père de la mariée. Nos  
vœux de bonheur aux nouveaux é-  
poux.

—M. et Mme J.-B. Rouleau et  
leurs filles, Mlles Marguerite et Jean-  
ne, de Notre-Dame étaient en pro-

menade chez leurs parents, ces jours  
derniers.

—M. et Mme Tréfilé Lemieux sont  
arrivants d'une promenade à Notre-  
Dame, chez leurs parents.

**RIVIERE-BLEUE**

—Mme Willie Michaud et Mme J.  
Boott sont allées à Montréal en au-  
tobus, conduire leurs fils au sé-  
minaire des Frères de St-Vasile où  
ils auront un cours d'études.

Ces dames sont revenues en ar-  
rêtant à Québec visiter la fille de Mme  
Michaud, résidente au Château Fron-  
tenac. Elles sont revenues enchan-  
tées de leur voyage.

**MORTGAGE SALE**

To Eustache Jollet, of the Town of  
Edmundston, in the County of  
Madawaska and Province of New  
Brunswick, his heirs and assigns,  
and to all others whom it may  
concern:

NOTICE IS HEREBY GIVEN that  
under and by virtue of a power of  
sale contained in a certain mortgage  
bearing date the twenty-second day  
of July A.D. 1927, made between Ro-  
saire Theriault and Yvonne Théri-  
ault, his wife, as mortgagors, and  
registered in the office of the Regis-  
trar of Deeds, in and for the County  
of Madawaska, and Province of  
New Brunswick, on Monday  
the twenty-sixth day of September,  
A.D. 1932, at the hour of eleven o'-  
clock in the forenoon, the lands and  
premises described in the said In-  
strument of Mortgage as follows: —

"ALL those certain lots pieces and  
parcels of land and premises situate  
lying and being in the town of Ed-  
mundston, in the county of Madaw-  
aska and Province of New-Brun-  
swick, the same being known and  
distinguished as Lot No. 47, and Lot  
No. 48, fronting on the easterly side  
of 42nd Avenue, each lot in size  
measuring fifty feet in width by one  
hundred feet in length, as it will ap-  
pear by a plan of lots surveyed, nor-  
therly of Victoria Street, showing  
the subdivision of Lot No. 2, for late  
Joseph M. Martin, said plan dated  
1917 and 1919 made by John Emmer-  
son, D.L.S., bounded and described as  
follows: —

"Beginning at a post at the corner  
of 20th, street and forty-second A-  
venue, and running from said post  
in a northerly direction along 42nd,  
avenue, and running for the distance  
of one hundred feet; thence at  
right angle in easterly direction and  
running for the distance of one  
hundred feet to a post; thence in a  
southerly direction running for the  
distance of one hundred feet to a  
post; on the northerly side of 20th,  
street; thence in a westerly direc-  
tion following the northerly side of  
20th, street for the distance of one  
hundred feet to the place of be-  
ginning."

</